

## **Compte rendu audience intersyndicale du 7 novembre 2024 : Plan de formation Choc des Savoirs**

*Les Organisations syndicales SNUDI FO 76, CFDT 76, SNUipp76 et CGT Educ'action 76 ont été reçues en audience, à leur demande, concernant le plan de formation choc des savoirs qui s'organise ainsi :*

- 10 collègues d'une équipe sont placés en formation pendant une semaine (remplacement sur temps scolaire)
- 30h d'accompagnement par l'équipe de circonscription sont mises en place (en complément des constellations ou animations pédagogiques ou visites d'accompagnement dans les classes)
- L'IEN ou le CPC présente la possibilité de venir à des conseils de maitres
- Un bilan du dispositif est réalisé sur une journée de classe entre l'équipe et la circonscription

*L'administration était représentée par la Secrétaire Générale (SG) et l'Adjoint à la Directrice Académique (A-DASEN). De plus, la Directrice Académique (DASEN) a participé partiellement à l'audience.*

**A-DASEN :** Ce plan de formation, que vous appelez « dispositif expérimental choc des savoirs » est un plan de formation et d'accompagnement renforcé. Il n'est pas expérimental puisqu'il fait partie du plan de formation départemental. L'idée n'est pas qu'il soit imposé mais qu'il fasse consensus entre les équipes d'une école et la circonscription.

**DASEN :** L'idée est d'embarquer une dynamique école-collège. L'objet n'était pas la stigmatisation des équipes. Les IEN ont eu carte blanche pour cibler les écoles dans leur circonscription.

**Intervention de FO :** Les équipes qui nous ont interpellés ont très mal accueilli ce dispositif qui est apparu comme contraignant avec une remise en cause de leurs pratiques pédagogiques. Ce dispositif étant un dispositif de formation, il pose la question du libre choix de la formation et les pratiques imposées remettent en cause la liberté pédagogique des PE.

**DASEN :** Nous avons une perception positive du dispositif sur le terrain. On recherche dans ce dispositif à renforcer la cohérence pédagogique des équipes pédagogiques pour faire progresser les élèves. On a donné du temps aux enseignants pour échanger et se former. On a programmé le plan de formation pour ne pas dégrader la situation du remplacement sur le département.

**Intervention de FO :** Il y a une distinction entre formation et formatage. On peut proposer mais ne pas imposer afin de respecter la liberté pédagogique des PE. Quant à la programmation du plan de formation, le remplacement de toute une équipe, la deuxième semaine de rentrée, a mis en difficulté les remplaçants en poste puisqu'aucun titulaire de l'école n'étant présent sur site.

**DASEN :** La loi Rilhac a vocation à établir un autre rapport entre l'école et l'IEN : un rapport d'accompagnement plus que de contrôle. Ce rapport passe par des participations à ce qui se passe dans l'école. L'accompagnement se prolonge dans le conseil des maitres ou de cycle.

**Observation de FO :** La loi Rilhac n'évoque à aucun moment le rôle des IEN. La présence des IEN et CPC dans les conseils des maîtres est infantilisans pour les PE.

**A-DASEN :** Les résultats des évaluations nationales peuvent nécessiter un accompagnement renforcé

**SG :** Si les enfants sont dans une école fragile, il faut accompagner les enseignants pour les aider à surmonter les difficultés de leurs élèves.

**DASEN :** Les évaluations nationales sont un indicateur pour pointer les difficultés mais il y en a d'autres.

**Intervention de FO :** Les évaluations nationales ne sont pas réalisées de façons identiques dans les écoles et la sincérité des résultats ne permet pas d'en faire un indicateur fiable pour évaluer la difficulté scolaire. Les élèves les plus fragiles et en difficulté ont besoin de moyens (PsyEn, infirmières, enseignants spécialisés ...) plutôt qu'une remise en cause des méthodes de leurs enseignants.

**A-DASEN :** On aurait pu faire participer des enseignants spécialisés.

**SG :** L'objet de ce plan d'accompagnement n'est pas de faire peser la responsabilité des difficultés des élèves sur les enseignants.

**A-DASEN :** C'est un parcours individualisé de formation pour l'équipe et non de schéma imposé.

**Intervention de FO :** La multiplicité des plans imposés (évaluations d'écoles, formations en constellation, animations pédagogiques imposées) donne le sentiment aux personnels de n'avoir aucune marge de manœuvre. Mais puisque ce plan de formation n'est pas un schéma imposé, dans quelle mesure les enseignants sont-ils dans l'obligation de suivre ce dispositif ?

**SG :** En termes de moyens, ce dispositif est ambitieux : 30h de remplacements pour chaque collègue formé. Donc s'ils ont suivi le stage et l'accompagnement, ce serait dommage de ne pas profiter du bilan pour dire ce qu'ils ont à dire sur le dispositif.

**A-DASEN :** La journée de bilan permettra de libérer la parole car il y aura le temps nécessaire à tous les échanges.

**Observation de FO :** Les personnels ont fait part de leur ressenti au syndicat sur le dispositif. Un bilan en présence de l'IEN ne semble pas le moyen le plus approprié pour que les équipes donnent leur opinion sur un dispositif qui leur est apparu comme obligatoire.

**SG :** Suite à cette audience, une communication à destination des IEN quant à l'importance d'un dispositif négocié plutôt qu'imposé sera réalisée. Les écoles du département seront informées de ce plan de formation départemental. La promotion du dispositif sera faite auprès des écoles engagées pour qu'elles puissent aller au bout du projet.

**A-DASEN :** Les écoles ont été alertées en juin mais on pointe un dysfonctionnement sur l'explicitation des objectifs de la formation. Si on a ciblé des écoles, c'est parce qu'elles ont besoin d'un accompagnement et c'est l'importance du négocié : si les écoles sont réfractaires, ce n'est pas productif.

**Observation de FO :** A aucun moment il n'a été affirmé que les PE étaient dans l'obligation de participer au dispositif.

**Conclusion :** Pour le SNUDI FO, ce dispositif est une atteinte à la liberté pédagogique et au libre choix de la formation des enseignants. La présence imposée de l'IEN ou d'un CPC lors des conseils de maîtres et de cycles s'apparente à une mise sous tutelle des équipes pédagogiques. L'amélioration du niveau des élèves ne passe pas par un coaching des enseignants mais par la création de tous les postes nécessaires : enseignants, remplaçants, AESH, enseignants spécialisés, PsyEN, infirmières, médecins scolaires !

Le SNUDI FO accompagnera toutes les équipes qui ne souhaitent pas suivre ce « plan de formation choc des savoirs » face à toutes les pressions qu'elles pourront subir. Par ailleurs, **l'administration n'a jamais indiqué que ce dispositif était obligatoire.**